

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

MARCHE N°2026R25

Acquisition d'un chromatographe en phase liquide couplé à un spectromètre de masse (LC-MS) et d'un appareil Diffractomètre à Rayons X (DRX) pour la Faculté des Sciences et Technologies (FST) de l'Université de Lille

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES :

Le 28 août 2026 à 12h00, délai de rigueur

Depuis le 1^{er} octobre 2018, les offres doivent obligatoirement être remises de manière dématérialisée sur le profil acheteur de l'Université :

www.marches-publics.gouv.fr

Date limite de réception des questions : 21/08/2026 à 12h00

**L'Université de Lille sera fermée le 14 juillet 2026 (jour férié en France)
et du 27 juillet au 14 août 2026 inclus.**

**Aucune copie de sauvegarde ne pourra être déposée sur site
et aucune réponse ne pourra être apportée aux date indiquées ci-dessus.**



Depuis le 1^{er} octobre 2018, les offres doivent obligatoirement être remises de manière dématérialisée sur le profil acheteur de l'Université : www.marches-publics.gouv.fr

A titre d'information, l'intégralité des échanges relatifs à la procédure se fera via ce profil acheteur.

SOMMAIRE

1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public	3
2. Mode de passation choisi	3
3. Forme du marché	3
4. Lieu de remise des fournitures.....	3
5. Marchés Publics de fournitures.....	3
6. Durée du marché.....	4
7. Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) facultatives et variantes à l'initiative du candidat.	4
a) Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) facultatives	4
b) Variantes à l'initiative du candidat.....	4
8. Les offres	5
a) Date limite de réception des offres	5
b) Langue dans laquelle elles doivent être rédigées	5
9. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre.....	5
10. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent	5
11. Renseignements concernant la situation personnelle du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat.....	5
12. Justificatifs à produire quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles R 2142-1 à R 2142-27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.....	5
13. Critères d'attribution	6
14. Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration :.....	9
15. Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par l'acheteur public (le cas échéant, acte d'engagement, cahiers des charges, annexes, programme, autres pièces)	9
16. Modalités de remise des offres	10
17. Double envoi.....	10
18. Copie de sauvegarde.....	10
19. Contenu de l'offre	10
20. Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures.....	11
a) Réglementation	11
b) Poser une question relative au cahier des charges sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) / Module « poser une question »	12
c) Dispositions relatives à la signature électronique	12

1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public

Dénomination : UNIVERSITE DE LILLE	Direction de la Commande Publique
Adresse : 42, rue Paul Duez	Code postal : 59000
Ville : LILLE	Pays : France
Adresse internet : https://www.univ-lille.fr/universite/marches-publics/	

2. Mode de passation choisi

La procédure de passation pour cette consultation est l'appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Si nécessaire, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de recourir aux articles R2122-1 à R2122-11 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

3. Forme du marché

Allotissement :

Le marché est composé de 2 lots :

- Lot n°1 : Chromatographe en phase liquide couplé à un spectromètre de masse (LC-MS)
- Lot n°2 : Diffractomètre à Rayons X (DRX)

Un soumissionnaire peut répondre à un, plusieurs ou à l'ensemble des lots.

4. Lieu de remise des fournitures

Université de Lille

Campus Cité Scientifique

Bâtiment C5 – SALLE 102

Boulevard Paul Langevin

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

5. Marchés Publics de fournitures

Description/objet du marché :

Acquisition d'un chromatographe en phase liquide couplé à un spectromètre de masse (LC-MS) et d'un appareil DRX Diffractomètre à Rayons X (DRX) pour la Faculté des Sciences et Technologies (FST) de l'Université de Lille.

Nomenclature communautaire pertinente (CPV) :

- Lot n°1 : 38433000-9 Spectromètres, 38432200-4 Chromatographes
- Lot n°2 : 38530000-9 Diffractographes

6. Durée du marché

6.1 Pour chacun des lots, concernant l'acquisition des matériels, la durée du marché correspond aux délais de livraison, d'installation, de mise en ordre de marche et de formation indiqués dans l'annexe 1 à l'ATTRI1 pour le lot n°1 et dans l'annexe 2 à l'ATTRI1 pour le lot n°2.

Ces délais sont applicables à compter de la notification du marché.

Pour chacun des lots, un procès-verbal d'admission sera établi, attestant de la bonne exécution des prestations.

6.2 – Pour chacun des lots, la période de garantie légale démarre à compter de la décision d'admission prévue à l'article 8 du Cahier des Clauses Particulières.

7. Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) facultatives et variantes à l'initiative du candidat

a) Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) facultatives

Pour chacun des lots, le marché comprend des Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) facultatives.

Le détail de ces PSE est indiqué dans l'annexe 1 à l'ATTRI1 pour le lot n°1 et dans l'annexe 2 à l'ATTRI1 pour le lot n°2.

Pour chacun des lots, pour les PSE facultatives, les candidats sont invités à présenter, s'ils le souhaitent, le coût de ces options au sein de l'annexe 1 à l'ATTRI1 pour le lot n°1 et dans l'annexe 2 à l'ATTRI1 pour le lot n°2.

Pour chacun des lots, le pouvoir adjudicateur fera connaître sa décision de retenir ou non ces prestations supplémentaires au moment de la notification.

b) Variantes à l'initiative du candidat

Pour chacun des lots, les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées.

8. Les offres

- a) Date limite de réception des offres

VENREDI 28 AOÛT 2026 à 12h00

- b) Langue dans laquelle elles doivent être rédigées

FRANCAIS

9. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

4 mois à compter de la date limite de réception des offres

10. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

- Financement sur dotations universitaires ;
- Application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Application de l'article R.2192-10 du Décret n°2018.1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et de l'article L. 2192-10 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique : délai maximum de paiement fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par l'Université de Lille.

11. Renseignements concernant la situation personnelle du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat

- Remplir l'annexe au DC2.

12. Justificatifs à produire quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles R 2142-1 à R 2142-27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

- Remplir les documents DC1 et DC2 joints au dossier de consultation des entreprises.

13. Critères d'attribution

Les critères d'élimination des candidatures sont les suivants :

Dans le respect de l'article R2161-4 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, l'Université informe les candidats qu'elle pourra décider d'examiner les offres avant les candidatures (il s'agit d'une simple faculté à la discrétion de l'acheteur).

Après demande de régularisation dans les conditions de l'article R2144-2 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, les candidatures qui ne seront pas recevables en application des articles R 2142-1 à 27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique seront éliminées.

Les motifs d'élimination des offres sont :

- Pour chacun des lots, l'absence d'une annexe à l'ATTRI1 (bordereau de prix) entraîne d'office le rejet de l'offre
- La non complétude et/ou la non signature d'une annexe à l'ATTRI1 quelle qu'elle soit (bordereau de prix) peut entraîner le rejet de l'offre. La signature doit être conforme.
- Offre anormalement basse au sens de l'article R2152-3 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

Les critères de sélection des offres suivants seront appréciés selon la pondération mentionnée :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante) :

Lot n°1 : Chromatographe en phase liquide couplé à un spectromètre de masse (LC-MS)

CRITERES DE NOTATION		PONDERATION (en points)
CRITERE 1	TECHNIQUE	40
Sous-critère 1.1	Qualité, spécificité, performance et fonctionnalités du système complet selon le mémoire technique du candidat	35
Sous-critère 1.1.1	Source ESI (Electrospray Ionisation) et APCI (Atmospheric Pressure Chemical Ionization)	6 (3 points chacun)
Sous-critère 1.1.2	Détecteur complémentaire Diode	6
Sous-critère 1.1.3	Taille de l'appareil et consommation de l'appareil (électricité et gaz) à préciser dans le mémoire technique du candidat, avec une attention sur la consommation électrique selon les modes des équipements	5
Sous-critère 1.1.4	Injecteur manuel avec une boucle ne dépassant pas les 20 microlitres	3
Sous-critère 1.1.5	Détecteur Masse Simple Quadripole (gamme de 2 à 1500 m/z)	3
Sous-critère 1.1.6	Pression minimum de 400 bars	3
Sous-critère 1.1.7	Plateau éluant minimum 4 bouteilles de 1 L	3
Sous-critère 1.1.8	1 four entre 0 et 65°C pouvant contenir au minimum 2 colonnes	3
Sous-critère 1.1.9	Pas de passeur d'échantillons et pas d'ordinateur pour gestion informatique	3
Sous-critère 1.2	Qualité et caractéristiques technique de la solution informatique	5
CRITERE 2	PRIX	35
CRITERE 3	GARANTIE, SAV ET MAINTENANCE DE PREMIER NIVEAU	10
Sous-critère 3.1	Conditions et périmètre de la garantie, du SAV et de la maintenance de premier niveau	5
Sous-critère 3.2	Ensemble des délais dans le cadre de la garantie légale, du SAV	5
CRITERE 4	Délai de livraison, d'installation, de mise en ordre de marche et de formation	10
Sous-critère 4.1	Délais de livraison, installation et mise en ordre de marche	5
Sous-critère 4.2	Délai et contenu de la formation	5
CRITERE 5	ENVIRONNEMENT : dispositif mis en place par la société pour la protection de l'environnement, concernant précisément l'objet du marché	5

Lot n°2 : Diffractomètre à Rayons X (DRX)

CRITERES DE NOTATION		PONDERATION (en points)
CRITERE 1	TECHNIQUE	40
Sous-critère 1.1	Qualité, spécificité, performance et fonctionnalités du système complet selon le mémoire technique du candidat	35
Sous-critère 1.1.1	Support rotatif d'échantillon (Spinner) et portes échantillons	6
Sous-critère 1.1.2	Taille (largeur/profondeur/hauteur) et poids de l'appareil	6 (3 points chacun)
Sous-critère 1.1.3	Un détecteur 1D avec fenêtre en énergie	5
Sous-critère 1.1.4	Appareil évolutif avec la possibilité d'installer une chambre Haute température pour aller jusqu'à 500°C	4
Sous-critère 1.1.5	Source de rayon X : Tube équipé d'une anode en Cuivre (Cu)	3
Sous-critère 1.1.6	Générateur haute tension : puissance max 540 W (30kV / 10mA)	3
Sous-critère 1.1.7	Diffractomètre travaillant en réflexion avec un refroidisseur autonome intégré	3
Sous-critère 1.1.8	Pas de passeur d'échantillons et pas d'ordinateur pour gestion informatique	3
Sous-critère 1.1.9	Consommation de l'appareil (électricité et gaz)	2
Sous-critère 1.2	Qualité et caractéristiques technique de la solution informatique	5
Sous-critère 1.2.1	Logiciel avec 10 Licences minimum (5 licences réseau et 5 licences single)	3
Sous-critère 1.2.2	Logiciel d'identification compatible avec la base open source COD « Crystallography Open Database »	2
CRITERE 2	PRIX	35
CRITERE 3	GARANTIE, SAV ET MAINTENANCE DE PREMIER NIVEAU	10
Sous-critère 3.1	Conditions et périmètre de la garantie, du SAV et maintenance de premier niveau	5
Sous-critère 3.2	Ensemble des délais dans le cadre de la garantie légale, du SAV	5
CRITERE 4	Délai de livraison, d'installation, de mise en ordre de marche et de formation	10
Sous-critère 4.1	Délais de livraison, installation et mise en ordre de marche	5
Sous-critère 4.2	Délai et contenu de la formation	5
CRITERE 5	ENVIRONNEMENT : dispositif mis en place par la société pour la protection de l'environnement, concernant précisément l'objet du marché	5

14. Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration :

☒ Non ☐ Oui

15. Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par l'acheteur public (le cas échéant, acte d'engagement, cahiers des charges, annexes, programme, autres pièces)

- REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)
- CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)
- CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)
- ATTRI1 (ACTE D'ENGAGEMENT) ET SES ANNEXES
- FORMULAIRE DC1 LETTRE DE CANDIDATURE
- MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR
- ATTESTATION SUR L'HONNEUR SANCTIONS RUSSES
- FORMULAIRE DC2 DECLARATION DU CANDIDAT
- ANNEXE DC2
- FICHE DE CREATION FOURNISSEUR
- FICHE DE RENSEIGNEMENTS
- PAGE DE GARDE
- CCAG FOURNITURES ET SERVICES
- GUIDE ENTREPRISE SUR LA DEMATERIALISATION

16. Modalités de remise des offres

Les offres ne peuvent être transmises que par voie dématérialisée via le profil acheteur de l'Université : www.marches-publics.gouv.fr

Le manuel d'utilisation du candidat (Guide Entreprise) est disponible dans le dossier de consultation des entreprises. Il décrit toutes les étapes à suivre afin de procéder au dépôt d'une réponse électronique.

17. Double envoi

Conformément à l'article R 2151-6 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique « le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, **seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur** dans le délai fixé pour la remise des offres ».

18. Copie de sauvegarde

La copie de sauvegarde est **une copie à l'identique** de la réponse électronique destinée à se substituer, **en cas d'anomalie**, aux dossiers de candidature et de l'offre transmis par voie électronique.

En aucun cas la remise d'une copie de sauvegarde autorise un prestataire à ne pas déposer son offre par voie électronique.

Le candidat peut, s'il le souhaite, déposer une copie de sauvegarde sur support physique (CD Rom, Clé USB) avant les dates et heures limites de réception des offres.

Les copies de sauvegarde peuvent être déposées à l'adresse suivante :

Direction de la Commande Publique
42, rue Paul Duez – 59000 LILLE

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h00-12h00 / 14h00-17h00

19. Contenu de l'offre

Le dossier à remettre par le candidat comprendra les pièces suivantes :

- la CANDIDATURE

Fiche de renseignements (pièce n°2 du DCE)

DC1 Lettre de candidature. Modèle de déclaration sur l'honneur et Attestation sur l'honneur

Sanctions Russes (pièce n°3 ou 4A et 4B du DCE)

DC2 Déclaration du candidat (pièce n°5 du DCE)

Annexe DC2 (pièce n°6 du DCE)

Fiche de création fournisseur (pièce n°7 du DCE)

Attestations fiscales et sociales en cours de validité

Attestation d'assurance en cours de validité

Relevé d'identité bancaire ou attestation émanant de la banque si l'établissement bancaire se situe dans un autre pays que la France

- **l'OFFRE**

A – L'ATTRI1 (Acte d'engagement) complété, daté et signé accompagné de ses annexes remplies, datées et signées (pièces n°8, 9A et 9B du DCE)

B – Le Cahier des Clauses Administratives Particulières paraphé, signé, daté, accepté sans modification et apposé du cachet commercial (pièce n°10 du DCE)

C – Le Cahier des Clauses Techniques Particulières paraphé, signé, daté, accepté sans modification et apposé du cachet commercial (pièce n° 11 du DCE)

D – Pour chacun des lots, le mémoire technique comprenant :

- Le descriptif de l'ensemble des caractéristiques énoncées dans l'annexe au CCP ;
- Le détail de la garantie légale et de la maintenance (si elle est retenue) ;
- Le détail de la formation ainsi que la maintenance de 1^{er} niveau ;
- Le descriptif des dispositions mises en place pour le développement durable ;

Le mémoire technique du candidat retenu sera intégré aux documents contractuels du marché

E- Pour chacun des lots, un devis détaillé valable à compter de la date limite de réception des offres, à savoir le 28 août 2026 pour une durée de 4 mois.

F- A l'appréciation du candidat une copie de sauvegarde sur support physique.

20. Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures

a) Réglementation

La présente consultation est passée en application des articles R 2132-1 à R 2132-14 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Dématérialisation des marchés publics :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/publication-trois-arretes-relatifs-a-dematerialisation-au-sein-commande-publique>

Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1817537A) relatif aux exigences minimales des outils et dispositifs de communication et d'échanges d'information par voie électronique dans le cadre des marchés publics

Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1800783A) fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde-

Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1817546A) modifiant l'arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique

- b) Poser une question relative au cahier des charges sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) / Module « poser une question »

Les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions (d'ordre administratif et technique) à la personne publique jusqu'au 21 août 2026 à 12h00.

Ils le feront obligatoirement par la voie électronique via l'application sur le site Module « Poser une Question » à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> (250 caractères maximum).

Les questions posées sont automatiquement enregistrées, un message de confirmation indiquant que la question a bien été posée sera envoyé à la Société qui a déposé la demande et sera ensuite transmise à l'Université de Lille qui la traite selon la procédure qu'elle a définie.

- c) Dispositions relatives à la signature électronique

La signature électronique n'est pas obligatoire.

En cas de signature électronique :

Chaque document doit être signé par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique, en cours de validité à la date de signature du document par le candidat, qui garantit notamment l'identification du candidat.

Une signature scannée ne constitue pas une signature électronique.

La signature d'un fichier compressé (ZIP) ou d'un fichier comportant plusieurs documents, ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Les certificats de signature utilisés pour signer électroniquement doivent être conformes au référentiel général de sécurité (RGS) ou équivalent.

Pour plus d'informations : <https://www.economie.gouv.fr/daj/referentiel-general-securite-rgs-certificats-signature-electronique-marches-publics>

Lille, le 6 juillet 2026